



## La ville mise sur la philosophie verte

Deux projets privés d'envergure sont sur le point d'aboutir à Descartes. Outre la centrale biomasse, zoom sur le parc solaire à l'ancienne usine Everite.

L'ancienne usine Everite de Descartes où des produits en amiante ont été fabriqués jusqu'en 1997 pourrait bien changer totalement de visage. Déjà, depuis 2011, la société genilloise d'entrepôt réutilise les locaux pour du stockage. Surtout, un parc solaire photovoltaïque pourrait bien entourer sous peu les bâtiments et mettre fin à cette friche industrielle en lui donnant un caractère écologique qu'elle n'a jamais eu. L'enquête publique s'est achevée le 3 juillet : le commissaire-enquêteur doit désormais rendre un avis, avant la décision du préfet.

S'il donne son feu vert, 21.736 panneaux s'étaleront sur un peu plus de huit hectares (1) dans la zone industrielle Le Grignon. La technologie retenue pour les panneaux est celle du silicium cristallin. Ils reposeront sur des structures pivotantes leur permettant de suivre la course du soleil. La société Initiatives et énergies locales (IEL), basée à Saint-Brieuc et spécialisée dans l'éolien, le solaire et la biomasse, l'assure : l'Indre-et-Loire bénéficie d'un ensoleillement suffisamment conséquent. Aucune ombre portée ne viendrait en outre perturber le fonctionnement de la centrale solaire.

Et l'amiante ?

Reste la question de l'amiante. Les hommes et les femmes qui y ont travaillé n'ont pas fini de souffrir dans leur chair. La partie sud du site est considérée comme dépolluée (2), mais le secteur nord (3) sert de zone de stockage des déchets amiantés, qui y ont été confinés dans des big-bags et recouverts de 50 cm de terre saine. Pas question, donc, de creuser dans ce périmètre-là. A cet endroit, les panneaux seront donc lestés par des blocs de bétons posés directement sur le sol et les câbles électriques, non enfouis, courent par terre. D'une puissance de 7,5 MégaWatt-crête, la centrale devrait produire entre 9.254 MW-h et 10.573 MW-h. C'est-à-dire environ l'équivalent de la consommation annuelle de 3.500 foyers, hors chauffage et eau chaude.

(1) Au total, la superficie du site fait presque 11 hectares. (2) Par décapage des sols. (3) La partie nord est d'ailleurs considérée comme non-compatible avec l'aménagement de constructions et d'activités humaines.

repères

> Dimensions. La société Initiatives et énergies locales (IEL) a prévu d'espacer chaque ligne de panneaux solaires photovoltaïques d'environ 3,15 m. Les panneaux se trouveront à 2,55 m de hauteur maximum et 1,96 m de hauteur minimum. Chaque ligne fera 23 m de long et 1,56 m de large.

> Travaux. Si le feu vert est donné, la durée des travaux est estimée à quatre mois.

> Retombées publiques annoncées. IEL évalue à 9.051 € la cotisation foncière des entreprises qu'elle versera chaque année à la communauté de communes de la Touraine du sud ; à 14.418 € par an la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (que devront se partager la communauté de communes, le département et la région) ; et à 52.500 € par an l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (à partager entre la communauté de communes et le département)...

> Retombées privées. Le propriétaire du terrain (société genilloise d'entrepôt) recevra 3.500 € de loyer par hectare et par an.